



Une main courante à mon encontre

Par **Hervé_02**, le **26/10/2009** à **11:39**

Bonjour,

Ce dimanche matin, surprise, visite des gendarmes m'informant qu'une main courante à été déposée par une habitante de mon quartier suite à des intimidations qui ont eu lieu à l'encontre de son fils aîné par un groupe de collégiens dont ferait partie mon fils. Mon fils nie toute participation à ces agissements.

Que puis je faire pour protéger mon fils d'une suite éventuelle à cette affaire?

Puis-je à mon tour déposer une main courante pour ce que j'appelle être une dénonciation abusive?

Merci pour vos réponses et conseils.